

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune d'Onex

du 27 juillet 1994

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil administratif de la commune d'Onex du 15 juin 1994;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

de donner le nom de:

Chemin de la Bordière CV-61174

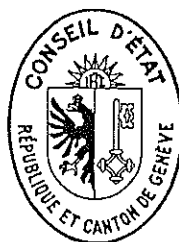
au chemin sans issue jouxtant le parc de la mairie, tendant en direction du Salève, situé au chemin Charles-Borgeaud en face de l'hôpital Butini.

Les anciens avaient donné le nom de bordière à la demeure du métayer (le bordier) qui entretenait et gardait le domaine et la maison de maître qui aujourd'hui abrite la mairie d'Onex. Cet édifice, qui s'élevait au débouché de ce nouveau chemin sur le chemin Charles-Borgeaud, a malheureusement été démoli en 1916.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er novembre 1994.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Serv. L.G.	2 ex.
OCP	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

Commune d'ONEX
Chemin de la Bordière

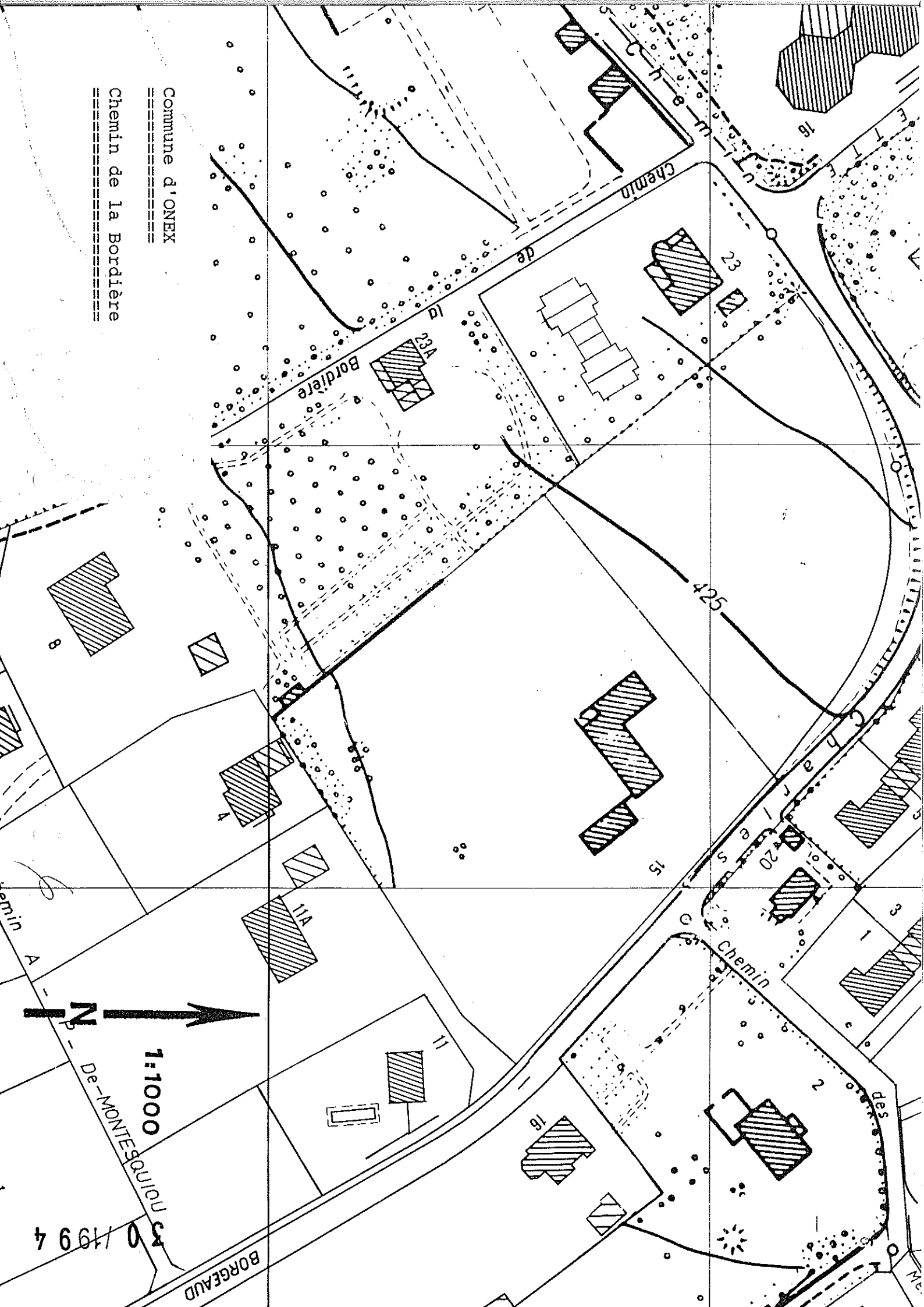


1:1000

De-MONTESQUIOU

30/1994

BORGEAUD



d'A notifier par la chancellerie d'Etat à:	Finances	1	PROJET d'arrêté présenté par le département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales		Timbre du Conseil d'Etat
	Instruction			
.....	Police	2	302 G.S/gs		
.....	Travaux	3			
.....	Intérieur	3	Sautier	1	Feuille d'avis? OUI
Adresse:	Economie	Serv. législ.	
.....	Office Fin. log.	CIA ou CP	Presse? NON
.....	Prévoyance	OCP	
.....	Militaire	Bur. hab.	1	
.....	Chancellerie	1	Intéressés	

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune d'Onex

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil administratif de la commune d'Onex du 15 juin 1994;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTE

de donner le nom de:

Chemin de la Bordière

au chemin sans issue jouxtant le parc de la mairie, tendant en direction du Salève, situé au chemin Charles-Borgeaud en face de l'hôpital Butini.

Les anciens avaient donné le nom de bordière à la demeure du métayer (le bordier) qui entretenait et gardait le domaine et la maison de maître qui aujourd'hui abrite la mairie d'Onex. Cet édifice, qui s'élevait au débouché de ce nouveau chemin sur le chemin Charles-Borgeaud, a malheureusement été démoli en 1916.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er novembre 1994.